

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2009029

Signataire : ZK/SL

OBJET :Signature des conventions entre la commune et les associations sportives

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €,

Considérant que la commune souhaite conclure une convention avec certaines associations sportives dont l'activité est reconnue et qu'il faut formaliser les modalités de cette coopération,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer les conventions entre la commune et les associations suivantes :

- pour les années 2010,2011 et 2012 :
 - le CMA Gymnastique
 - le CMA Natation

- pour l'année 2010 :
 - le CM Aubervilliers Escrime.

Le Maire.